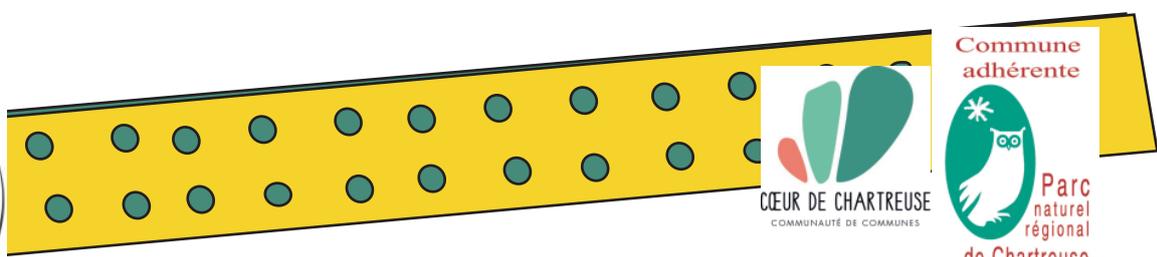




**ST-PIERRE D'ENTREMONT  
SAVOIE**



Commune  
adhérente



# Les clefs de la Tour

n°42 - Décembre 2018



## L'édito

### J'ai fait un rêve ...

Il y a 4 ans déjà, j'émettais la folle idée d'une commune nouvelle dans les Entremonts. Alors que nous n'avons pas avancé d'un iota dans ce domaine, voilà que trois communes du Grésivaudan fusionnent : St Pancrasse, St Hilaire du Touvet et St Bernard du Touvet deviendront la commune nouvelle Le Plateau des Petites Roches au 1er janvier 2019. Il leur aura fallu à peine 18 mois pour y parvenir.

La plupart des constats qu'ont faits ces trois communes pourraient être les nôtres : « Les communes constituent un ensemble humain établi sur un territoire d'exception qui a une identité géographique bien marquée, délimité précisément par son relief. La proximité des 3 communes occupe l'intégralité du Plateau des Petites Roches, îlot de vie entièrement entouré par un environnement naturel préservé. La proximité, les similitudes et les intérêts communs de nos 3 communes se sont concrétisés en 1993 par la création de la communauté de communes des Petites Roches ». « Il est important d'évoquer la richesse de la vie associative sur notre plateau ». « Cette politique devra tenir compte des singularités des communes fondatrices et de la nécessité de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire ».

Nous pourrions tout à fait partager leurs objectifs : « Gagner en pouvoir d'agir, assurer pleinement la mise en œuvre des services de proximité, peser auprès des partenaires institutionnels ». Chaque commune a mis en avant ses exigences, par exemple « conserver l'école, dans les communes fondatrices qui en possèdent une, soutenir et préserver les activités économiques de proximité actuellement existantes sur les communes fondatrices ».

Pour réussir cette fusion, les communes ont fait appel aux services du centre de gestion de la fonction publique territoriale qui a créé un service d'accompagnement des communes nouvelles. Bien sûr cela a demandé du travail pour les élus en concertation avec les habitants. Il a fallu s'entendre sur la localisation du siège de la nouvelle commune et sur son nom. Et au final, chaque conseil municipal a pris une délibération pour acter cette fusion en rappelant chacune les engagements auxquels elle tient. C'est une belle histoire mais ce n'est pas encore la nôtre...



**Brigitte BIENASSIS**

### L'hiver pourrait bien arriver, préparons-nous !

Sur toutes les voies communales, le port d'équipements «neige» (pneus neige et chaînes) est obligatoire. Pensez à équiper vos véhicules, entraînez-vous à monter vos chaînes et montez-les hors de la chaussée en toute sécurité. Quelques précautions d'usage : assurez-vous que votre haie ne gênera pas le passage du chasse-neige (les haies accrochent les équipements latéraux des véhicules de déneigement), ne vous

garez pas sur la voie publique, pensez à déplacer votre véhicule stationné sur les parkings publics pour permettre leur déneigement, déneigez les trottoirs devant votre maison, dégagez la neige tombée de votre toit. Et merci de rester courtois et de respecter le personnel communal. Toutes et tous font le maximum pour que le service de déneigement soit le plus efficace possible.

### L'adressage indispensable pour l'installation du Très Haut Débit

Ni le code de la voirie routière ni le code des collectivités territoriales n'imposent aux communes de moins de 2000 habitants de procéder à la dénomination des rues et à la numérotation des bâtiments. Cependant l'adressage sera indispensable pour l'installation du Très Haut Débit.

C'est le Conseil municipal qui délibère sur la dénomination des rues et des places publiques. La numérotation est à la charge de la commune à la première installation seulement. Le propriétaire est ensuite



chargé de son entretien. Dans les communes rurales la numérotation métrique est souvent utilisée.

Notre commune est composée d'une vingtaine de hameaux avec 26 voies communales.

La municipalité souhaite engager cette opération. Si vous êtes intéressés pour y participer, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

## ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Des enfants ravis, une équipe sereine et heureuse, des enseignantes contentes ! Que demander de plus. Voilà maintenant un trimestre que la nouvelle cantine est en place. Bruno et Karine s'activent tous les jours afin de préparer de bons et jolis petits plats aux enfants de l'école. Le goût des vrais aliments est là et en plus la présentation est ludique et recherchée. Chaque jour, l'équipe de cuisine



Champignons et hérissons comestibles !!

### La cantine, c'est le bonheur !

passé en salle pour discuter des repas et des aliments avec les enfants. Tout ce travail, ainsi que le choix de l'équipe encadrante de laisser plus d'autonomie aux plus grands, permet d'obtenir une ambiance plus calme. Merci à toute l'équipe ! Vous pouvez retrouver les menus chaque semaine sur le site internet de la commune.



### PLUi-H valant SCOT : les prochaines étapes jusqu'à son approbation

Dans le cadre de la concertation, la CCCC a organisé des réunions et permanences publiques sur le projet de PLUi. Les remarques et questions formulées lors de ces rencontres ont été consignées. Ce bilan sera présenté avec le projet de PLUi au Conseil Communautaire pour l'arrêt en janvier 2019. Après l'arrêt du document, les Personnes Publiques Associées (PPA) et les 17 communes disposeront de 3 mois pour formuler leur avis. Le projet de PLUi-H arrêté, accompagné des avis

des PPA fera ensuite l'objet d'une enquête publique en mai/juin 2019. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des différentes pièces constitutives du document et consigner ses remarques dans les registres d'enquête publique, et s'entretenir avec le commissaire enquêteur chargé de cette enquête. Celui-ci, remettra un rapport faisant état des remarques aux élus de la CCCC. C'est au regard de l'ensemble de ces remarques et avis que le document pourra être approuvé (fin 2019). Le PLUi pourra entrer en vigueur, un mois après son approbation.

### Commémoration du 11 Novembre, émotion et recueillement.

Il y a cent ans, se terminait la première guerre mondiale. Ce conflit avait touché les cinq continents, redessiné un nouveau monde, fait tomber des empires et provoqué la mort de plus de 18 millions de personnes (9,7 millions de militaires, et 8,8 millions de civils). Un armistice, signé au petit matin (5h15) du 11 novembre 1918, dans un wagon stationné à Rethondes, en forêt de Compiègne, allait mettre un terme à ce qui fut la première guerre industrielle sur le sol européen. Ce même jour, à onze heures, le cessez-le feu pris effet, et les cloches sonnèrent à travers le pays afin d'annoncer la fin du conflit. La France avait perdu 1,6 million d'hommes, chaque commune fut touchée.



La vallée des Entremonts perdit quant à elle 185 de ses enfants. Afin de leur rendre hommage, pour fêter ce centenaire, l'association Mémoire des Entremonts a organisé une marche. 185 porteurs de flambeau, portant chacun sur un dossard le nom d'un disparu, ont convergé vers la place René Cassin. Là, chacun de ces poilus fut évoqué, devant un public très nombreux, lors d'une cérémonie émouvante. Un cortège s'est ensuite formé. Il s'est dirigé vers le stade où un grand feu de joie avait été dressé. A 21 heures un feu d'artifice fut tiré. Dans le ciel, les fusées explosaient, au sol, des silhouettes de soldats semblaient danser dans les flammes et elles nous rappelaient que la date que nous commémorions était celle de la fin de leur enfer.

### Conseils de hameaux d'automne : St Pierre d'Entremont, bilan et perspectives.

En matière de bilan, voici les sujets de satisfaction des habitants : la richesse de la vie sociale, associative et culturelle, la cantine en cuisine locale, la Maison de Service au Public, la passerelle le long du cimetière, le bulletin municipal *les clefs de la tour*, les nouveaux réseaux avec l'enfouissement des réseaux secs (La Fracette, Le Pré du Comte), le maintien des services publics, des services de santé. En revanche, ils déplorent le manque de transport en commun, l'enfrichement des terrains et des chemins, la mauvaise qualité des réseaux internet et mobiles, le service de ramassage des ordures.

En matière de projection pour l'avenir, en fonction de l'équipe municipale qui sera élue en 2020, les habitants estiment que les objectifs seraient de terminer les projets en cours, d'assurer le bon fonctionnement des équipements en place (école, cantine, bibliothèque, Maison Hermesende, salle Notre Dame), tout en s'adaptant "intelligemment" aux nouvelles contraintes financières et administratives. Les plus fortes demandes portent particulièrement sur les transports, la mobilité en général, le maintien de l'ouverture des paysages, les services aux "anciens" et aux tout petits, la pérennisation des commerces et services publics.

Vous pouvez lire l'ensemble de ces réflexions, sur le site de la commune, rubrique conseils de hameaux / comptes rendus.

*Les clefs de la tour n°42 - Décembre 2018*

# PROJETS ET AMENAGEMENTS

## Réseaux du Pré du Comte, fin de la 1ère tranche de travaux

Entamée durant la deuxième quinzaine de septembre, la 1ère tranche du chantier du Pré du Comte touche à sa fin. Elle concerne toute la partie aval du lotissement soit 18 maisons sur un total de 31.



Les travaux au lotissement "Le Pré du Comte"

Outre la création du réseau d'assainissement, l'enfouissement des réseaux secs et la refonte de l'éclairage public, ces travaux ont permis des interventions ponctuelles sur les réseaux d'eau potable et d'eau pluviale. Malgré une suspension du chantier durant 2 semaines, celui-ci a progressé de manière satisfaisante, grâce à la mobilisation d'une équipe supplémentaire par l'entreprise Gauthey. La desserte de chaque habitation a été réalisée au cas par cas, et en concertation avec les habitants, afin de faciliter les raccordements ultérieurs et de réduire au maximum les frais supportés par chaque propriétaire. C'est l'occasion ici de louer le professionnalisme et le sens du contact des personnes en charge du chantier. Elles ont permis de limiter les perturbations subies par les riverains. Ainsi ont été autorisés la distribution du courrier, le passage des infirmiers et du bébébus, même au plus fort des travaux.

Si l'hiver patiente encore un peu, les enrobés seront terminés d'ici mi-décembre, rendant ainsi l'intégralité de la voie communale aux habitants. La seconde tranche est prévue pour 2019. Elle n'aura pas le même impact sur la circulation, puisque les travaux seront concentrés sur le sommet du lotissement.

Merci aux riverains pour leur patience.



## Travaux de voirie 2018

Plusieurs secteurs ont bénéficié de travaux en 2018, montant total de 23830 € HT :

**Les Grattier** : réfection de 100 m de chaussée (entreprise BRON). L'aide du Département a été de 6216 €.

**Les Vincent** : remplacement d'une conduite d'eau pluviale sous chaussée (entreprise BRON).

**Les Combettes** : réfection de 15 m de chaussée en bi-couche à extrémité de la voie communale (entreprise BRON).

**St Même** : travaux de terrassement et reprise de chemin pour aménager une place de parking pour le logement communal (entreprise MCTP).

**Chemins ruraux** : réfection de chemins ruraux dégradés par les fortes pluies de janvier 2018 (entreprise BRON).



La réfection de la voirie aux Grattier

## Traversée du bourg, quoi de neuf ?

Les deux premières phases ont permis d'aménager les entrées du village, tout en raccordant celui-ci aux équipements publics excentrés. Elles se sont achevées en début d'année. Il s'agit maintenant de réfléchir à la refonte de la traversée du bourg-centre proprement dite. Les phases suivantes consisteront en une reprise de la voirie depuis le pont neuf sur le Cozon et jusqu'au pont Vaganay faisant le lien avec Isère. Par une rehausse d'environ 20 cm du niveau de la chaussée de la route départementale, ces travaux régleront les questions d'accessibilité des commerces et des équipements publics pour les personnes à mobilité réduite. Le chantier consistera dans un premier temps en un traitement du secteur compris entre le cimetière et la poste, entraînant un réaménagement de l'accès au pont neuf, un transfert du monument aux morts à côté de la mairie et un traitement de l'accessibilité du cimetière et de l'église.

Ces travaux sont programmés pour 2019 et permettront une mise en cohérence avec les aménagements précédents (entrées du village).

## Agence France Locale, la banque des collectivités.

La commune vient d'adhérer à l'Agence France Locale. Cette banque a été créée à l'initiative de 11 collectivités (régions, départements, villes, métropole, ...). Les collectivités en sont les uniques actionnaires, les uniques clients et les uniques garants. Ses objectifs sont de diversifier les modes de financement des collectivités, de sécuriser leur accès à la liquidité et d'optimiser leur coût de financements. A mai 2018, 259 collectivités en étaient membres. La participation d'une collectivité pour entrer au capital est fonction de sa notation intégrant sa solvabilité, son endettement et ses marges de manœuvre budgétaires. La note de notre commune est 2,8, les notes variant de 1, la meilleure, à 7 la plus mauvaise. En étant actionnaire de l'AFL, la commune aura accès à des prêts à taux intéressants avec des conditions financières très souples.



La banque  
des collectivités

Les clefs de la tour n°42 - Décembre 2018

# Citoyenneté et environnement

## Le Plan Communal de Sauvegarde

Afin de répondre aux risques potentiels liés aux catastrophes naturelles et sinistres majeurs, l'Etat demande aux communes d'établir un « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS).

Cette démarche implique de :

- 1) Déterminer les risques et les zones concernées : Crues, glissement de terrains, forte chute de neige, éboulement.
- 2) Recenser les personnes nécessitant une assistance particulière.
- 3) Faire l'inventaire des moyens matériels mobilisables : engins de chantier, véhicule...
- 4) Cibler les hébergements de secours et approvisionnements en denrées.
- 5) Choisir les moyens d'information et d'alerte à la population : sirène, véhicule haut-parleur.

Dans ce Plan communal de Sauvegarde seront définis le rôle, la qualité et le nom des référents (élus et habitants volontaires) dans le bourg et les hameaux. La municipalité souhaite mettre en place son PCS. Elle fera appel aux habitants qui souhaitent y contribuer. Sujet à aborder en conseils de hameaux !



## Elagage des haies en bordure de voiries

Nous vous rappelons que les propriétaires riverains de voie communale ont l'obligation d'élaguer les branches et racines de leurs arbres et haies, à l'aplomb de la voie pour garantir la sûreté et la commodité de passage. Malgré les rappels, certains propriétaires riverains restent négligents.

Pour pallier cela, le conseil municipal a dû mettre en place une tarification pour l'élagage d'office par ses services. Ces travaux seront facturés aux contrevenants au coût de 45 € HT par h et par agent et 50 € HT par déplacement pour mise en déchetterie.

Merci de procéder vous-même à l'élagage à chaque fois que vos haies, arbres ou arbustes avancent sur la chaussée, cela évitera d'appliquer ce dispositif.

## Des cadeaux de Noël « Made in Chartreuse » !



La boutique artisanale à l'accueil touristique de St Pierre d'Entremont vous propose différentes formules pour offrir du local à vos proches à l'occasion des fêtes de fin d'années.

Colis sur mesure, bons cadeaux, produits insolites... L'équipe de la boutique se fera le plaisir de vous faire découvrir ou redécouvrir sa trentaine d'exposants !

JOYEUSES FÊTES



## L'assainissement collectif et le PLUi

L'élaboration du PLUi est l'occasion de créer le schéma directeur intercommunal de l'eau et de l'assainissement. Les Bureaux d'études Profil Etudes et ETAU ont compilé toutes les données des 17 communes sur les ressources, les usagers, les infrastructures, les tarifs, les modes de gestion. Ces études ont fait apparaître des dysfonctionnements dans certains réseaux eau et assainissement.

Le PLUi prévoit une progression du nombre d'habitants par commune et secteur. Les secteurs qui n'ont pas les ressources

suffisantes (en eau ou en traitement d'eau usée) pour absorber l'augmentation de population se verront refuser le droit à construire. Cela risque d'être le cas pour notre commune du fait des dysfonctionnements de la station d'épuration des Buis, causés par des entrées d'eau parasite très importantes notamment sur les réseaux de St Pierre d'Entremont Isère. Les bureaux d'études vont préconiser des travaux pour améliorer la situation, qui devront être réalisés au plus vite pour éviter ce problème.

## ETAT CIVIL DECES

Georges VASSAL est décédé le 9 septembre 2018.

## AGENDA

**Conseil Municipal** : 19 décembre 2018, 31 janvier, 26 février, 27 mars 2019.

**Cérémonie des Voeux des Maires** : Samedi 12 janvier 2019 à 19h à la Salle Chartreuse à St Pierre d'Entremont Isère

**Horaires de la Mairie** : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

**Urgence** en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

**Web** : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : [contact@saintpierredentremont.org](mailto:contact@saintpierredentremont.org)